

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-01

VILLE DE VETHEUIL

LE VENDREDI 31 JANVIER DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, , Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Philippe BEUGNON M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers : en exercice :	14
présents :	10
votants :	13
quorum :	8

EXCUSES - PROCURATIONS :

M. Laurent DUGAS donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
M. Olivier ROUCHE donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT
M. Thierry GARDIE donne procuration à Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

EXCUSE

M. Romuald SEITE

**AUTORISATION DE RECOURIR A L'EMPRUNT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE
SUITE A LA MODIFICATION DU TAUX D'INTERET DE L'EMPRUNT**

Par délibération 2024-09 du 9 février 2024, la commune a décidé de recourir à l'emprunt auprès du Crédit agricole afin de financer une partie de travaux de restauration de l'église. Le Crédit agricole a proposé une offre à la mairie en précisant que sa situation financière était saine et la classait en B+. L'emprunt d'un montant de 239 000 € a été accepté au taux fixe de 4,15 % sur une durée de 12 ans avec une périodicité de remboursement trimestrielle.

La commune ayant fait preuve d'une extrême prudence dans ses dépenses durant l'année 2024 n'a pas eu besoin d'utiliser cet emprunt.

Or les taux ayant baissé fin décembre, il a été négocié de nouvelles conditions d'emprunt. C'est pourquoi, il est proposé d'annuler cet emprunt et de profiter d'une nouvelle offre à des conditions plus intéressantes avec un taux de 3,22 %.

AUTORISATION D'EMPRUNT

Pour le financement de l'opération « travaux église », Madame le Maire est autorisée à l'unanimité par le Conseil municipal à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant total de 239 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Objet : financement des travaux de « Mise hors d'eau de l'église »

Montant : 239 000€ avec déblocage en une ou plusieurs fois dans les 24 mois suivant l'édition des contrats

Durée de la phase d'amortissement : 12 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt : 3,22% fixe

Amortissement : capital à échéances constantes

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-095-219506516-20250131-2025_01-DE

A cet effet, le Conseil municipal autorise Madame le Maire Dominique HERPIN-POULENAT ou Madame Isabelle LEPICIER-CAPUTO 1ère adjointe, déléguée dûment habilitée, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 04/02/2025
Reçu en Préfecture de Cergy Pontoise le : 04/02/2025
Publié le : 04/02/2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2025

Application agréée E.legalise.com

99_DE-095-219506516-20250131-2025_01-DE